

DIAL - Campagne de soutien 2008-2009 (2/5)

L'équipe de Dial

jeudi 16 octobre 2008, mis en ligne par [Dial](#)

Bonjour,

nous avons lancé avec l'envoi du [dernier numéro de Dial](#), le 1^{er} octobre 2008, notre campagne de soutien 2008-2009, faisant appel à votre appui financier pour assurer la pérennité de la revue.

Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'appel et à nous avoir fait parvenir vos dons par chèque, par virement, ou via Paypal. Nous avons ainsi reçu 4100 euros en quinze jours, ce qui est une belle réussite. L'année dernière nous avons reçu pendant la même période un peu plus de 1600 euros. Cette somme correspond à 38 dons, de divers montants.

Nous souhaitons ici remercier vivement les personnes qui nous ont fait parvenir ces dons. Les dons étaient souvent accompagnés de mots d'encouragements, remerciant l'équipe de Dial pour son travail et exprimant amitié et solidarité. Pour nous, c'est précieux. Nous croyons en ce que nous faisons et sommes heureux de nous y investir. Que vous appréciiez aussi notre travail donne tout son sens à cette entreprise.

Comme nous vous l'annoncions au moment du lancement de la campagne, nous avons ajouté une nouvelle modalité de don à [celles déjà en place](#). Vous pouvez désormais aussi nous **faire un don régulier** en complétant l'**autorisation de prélèvement** téléchargeable ci-dessous et en la renvoyant à : Association Les Amis de Dial, 13 rue Marie et Louise, 75010 Paris. Dans ce cas, veuillez nous indiquer la somme que vous souhaitez donner chaque mois (5 euros par exemple, ou plus, selon vos possibilités). Vous pouvez suspendre les prélèvements à tout moment, il suffit de nous le demander par [courriel](#) ou par courrier. Vous avez aussi le droit de refuser un prélèvement auprès de votre banque, même quinze jours après qu'il a été effectué. Pour la mise en place du prélèvement, votre banque vous facturera une somme forfaitaire (environ neuf ou dix euros), à moins que cela ne soit compris dans un des « services » que vous payez déjà.

Nous avons aussi contacté le service des impôts pour savoir où en était l'examen de notre demande pour être reconnus comme Association d'intérêt général. L'examen est en cours et la personne contactée n'était pas en mesure de nous donner une réponse pour l'instant. Si nous n'avons pas de nouvelles d'ici au 10 janvier, nous pourrions considérer à cette date que notre demande a été acceptée et que les dons à l'association pourront faire l'objet de déductions d'impôts. Nous vous tiendrons au courant.

Pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé cette année - 15 000 euros -, **il nous faut encore réunir 11 000 euros, soit 220 dons de 50 euros ou 150 dons de 75 euros. Nous nous permettons donc de renouveler notre appel auprès de celles et ceux qui peuvent encore nous faire parvenir leurs dons.**

Les modalités pratiques du don (par chèque, virement ou paiement en ligne Paypal) sont expliquées dans le texte « [Faites un don pour soutenir Dial et AlterInfos](#) ». Les chèques, à l'ordre de « Les Amis de Dial » sont à envoyer à : Association Les Amis de Dial, 13 rue Marie et Louise, 75010 Paris.

Nous comptons sur vous !

Cordialement,

l'équipe de Dial.
redaction[AT]dial-infos.org